



Conseil économique et social

Distr. générale
4 janvier 2015
Français
Original : russe

Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Interregional Union of Life Help for Mentally Handicapped Persons « Sail of Hope », organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



Déclaration

Dans ce monde, la stabilité est déterminée par un équilibre des forces, des désirs et des possibilités réelles. Le développement socioéconomique de tout État dépend du maintien d'un équilibre entre la sécurité et la protection des droits de tous les citoyens sans exception. Le besoin de justice sociale s'impose pour toutes les catégories de personnes : les enfants, les personnes handicapées, les retraités et les femmes et les adolescents.

La justice sociale pour la population trouve son expression dans la protection des intérêts des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les adolescentes. Les priorités de l'État ne se limitent pas à la protection constante des intérêts de la moitié de la population mondiale que constituent les femmes. Les autorités doivent, avant tout, garantir les droits des femmes et assumer l'entière responsabilité de l'épanouissement social et créatif du plus grand nombre possible de femmes dans le monde.

La société civile a pour mission de gérer ce processus, de permettre aux femmes de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux et de réaliser leur potentiel créatif. Elle doit aussi consacrer tous ses efforts à l'élimination de la pauvreté et à l'amélioration du niveau de vie de la population, en créant les conditions propices à l'intégration sociale des populations vulnérables et défavorisées et en assurant le plein emploi et des conditions de vie décentes à tous, selon leur contribution et les besoins de la population mondiale.

L'adoption de normes et de lois modernes au niveau national et mondial visant à garantir et promouvoir les droits et le potentiel de la population féminine; le contrôle rigoureux du respect des règles et normes approuvées; la création d'emplois de qualité à la fois bien et équitablement rémunérés; la sécurité des conditions de travail; une protection sociale accrue; la promotion de normes sociales internationales; un renforcement du dialogue social; toutes ces mesures, ainsi que d'autres, contribueront considérablement à la protection des intérêts des femmes et à l'amélioration continue du niveau de vie de la population mondiale. Toutefois, pour réduire la pauvreté, désamorcer les tensions sociales et parvenir à une réduction durable du chômage de masse, il faudra une croissance de l'économie réelle, des innovations dans le domaine de la technologie, une révolution industrielle, des investissements financiers et la création de nouveaux emplois dans tous les secteurs. Seule une telle démarche permettra d'éliminer les irritants émotionnels que l'on trouve dans la société afin de créer un environnement favorable à la fois au sein de l'État et au niveau international. Ceci est essentiel pour réaliser l'intégration sociale et la coopération, pour assurer le respect des garanties et des conditions propices à l'emploi décent ainsi qu'un niveau d'emploi aussi élevé que possible parmi la population active du monde, y compris les femmes.

Les tâches suivantes sont prioritaires pour la société moderne : l'éradication de la violence envers les femmes et les filles, ainsi que l'adoption d'accords rigoureux relatifs à la promotion de l'égalité entre les sexes; l'autonomisation des femmes et la garantie de leurs droits à la procréation; l'accès des femmes à des services de santé reproductive; la mise en place de services de santé accessibles et à des prix abordables, y compris des services de contraception d'urgence pour les victimes de violences; l'adoption d'une solution ciblée pour limiter l'impact de la violence sur

la santé, y compris la santé physique, mentale, sexuelle ou reproductive; l'adoption de solutions aux problèmes de la violence envers les femmes et les filles; la fourniture de services de santé accessibles aux femmes et aux filles, y compris des médicaments de haute qualité, sûrs et efficaces, l'apport d'un soutien rapide s'il faut traiter des blessures, un soutien psychologique et des services de santé mentale, des services de contraception d'urgence, des services d'avortement médicalisé là où la loi l'autorise, la prophylaxie postexposition pour prévenir l'infection à VIH; le diagnostic et le traitement des infections sexuellement transmissibles (IST); la formation et le développement professionnel continu des professionnels de santé pour leur permettre de recenser précisément les femmes victimes de violences et leur venir en aide et l'octroi de conseils juridiques par des professionnels dûment formés.

La déclaration faite par le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, offre l'espoir d'un avenir radieux : « La violence contre les femmes, a-t-il affirmé, est une violation abominable des droits de l'homme, une menace mondiale, un danger pour la santé publique et un outrage moral. Quel que soit le lieu où elle vit, quelle que soit sa culture, quelle que soit sa société, chaque femme et chaque fille a le droit de vivre à l'abri de la peur et de disposer du droit universel de vivre à l'abri de toutes les formes de violence afin de réaliser pleinement son potentiel et ses rêves d'avenir. »

Notre organisation appuie les principes et les mesures énoncés dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing (1995) et appelle tous les acteurs humanitaires de la planète à observer des normes éthiques dans leurs relations interpersonnelles afin d'ériger une société créative!
